

Publié le 16 mai 2017 à 14h18 | Mis à jour le 16 mai 2017 à 14h18

Coupes dans les loisirs en CHSLD : « Ça brise toute ma vie »



Le ministre Barrette prétend que l'abolition des postes de récréologues et de techniciens en loisirs n'affecte en rien les services à la population. En désaccord, Noëlla Leblanc, une bénéficiaire, Line Gendron, technicienne en loisirs, Denise Labrecque, représentante des familles, et Emmanuel Breton, de l'APTS, dénoncent l'impact direct et bien réel de cette réduction de services sur le bien-être des personnes hébergées.

Spectre Média, Frédéric Côté



Mélanie Noël

La Tribune

(Sherbrooke) Augmentation de la détresse psychologique et des comportements agressifs chez les bénéficiaires des Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de Sherbrooke, voilà ce qu'observent les personnes qui sont en contact quotidien avec eux depuis que le ministre Barrette a aboli des postes de récréologues et de techniciens en loisirs.

« Les activités sont nécessaires pour passer le temps que je passais autrefois à travailler. Ces activités nous tiennent la tête en dehors de l'eau. Sinon, on se noie. Je vous en prie, gardez-nous en santé physique et mentale. J'ai besoin de loisirs. Ce n'est pas un luxe, c'est obligatoire. Sinon ça brise toute ma vie », a lancé comme un cri du coeur Noëlla Leblanc, 92 ans, au nom de tous les bénéficiaires des CHSLD. Cette dernière est hébergée au centre d'hébergement Saint-Vincent depuis quatre ans après un accident vasculaire cérébral qui l'a laissée

partiellement paralysée.

Mme Leblanc a toujours été active. Elle a travaillé 22 ans dans une usine de fabrication de bas à Richmond, Montréal et Toronto et 35 ans dans un presbytère de la région. Le tricot, la lecture et la couture occupent ses loisirs des dernières années, des activités pour lesquelles elle a besoin d'assistance.

« M. Barrette a soutenu que les gens âgés et malades ne se rendraient pas nécessairement compte des coupes dans les loisirs et que ça ne changerait pas grand-chose dans le fond. On est ici pour vous dire que ce n'est pas vrai. Ces gens-là sont en fin de vie et les CHSLD sont leur résidence. Si on leur enlève leurs loisirs, tout ce qu'ils ont à penser est la fin de leur vie justement. C'est triste. On leur doit plus que cela. Ce sont eux qui ont bâti le Québec », a souligné Emmanuel Breton, répondant politique de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) pour l'Estrie.

Solitude, tristesse, colère, détérioration des capacités cognitives. Les impacts des coupes dans les loisirs ont un effet aussi sur les préposés, les infirmières et les autres personnes qui interagissent avec les bénéficiaires. « Il y a un effet domino. La tâche est plus lourde pour tout le monde quand les bénéficiaires sont agressifs ou déprimés », ajoute M. Breton.

Triste Pâques

Cette année, les festivités de Pâques, le camp d'été et des dizaines d'autres activités ont été annulés faute de budget et de personnel régulier ou remplaçant.

« Malgré les avantages indéniables des loisirs, le CIUSSS de l'Estrie CHUS poursuit une politique incohérente, selon le syndicat, en ne remplaçant pas le personnel en congé de maladie, en congé parental ou en vacances. De plus, alors que la Fédération québécoise du loisir en institution recommande un ratio d'un intervenant pour 50 personnes hébergées, le CIUSSS-CHUS se situe à 1 pour 75 et vise un ratio de 1 pour 105, soit plus du double recommandé par les experts », a dénoncé le porte-parole de l'APTS ajoutant qu'il en résulte des horaires instables, l'annulation à la dernière minute des activités destinées aux bénéficiaires et le désengagement des bénévoles qui viennent apporter leur soutien lors de ces activités.

« Croire qu'on peut supprimer trois ou quatre postes équivalents à temps complet sans léser les personnes hébergées témoigne de la méconnaissance du ministre Barrette de la réalité des CHSLD », affirme M. Breton.

« Attendre ton repas »

Line Labrecque a pris la parole au nom des familles des bénéficiaires. « Quand ton activité de la journée est d'attendre ton repas, ce n'est pas normal. C'est désolant ce qui se passe dans les CHSLD. La coupe des activités engendre l'isolement des bénéficiaires et la solitude engendre une tristesse qui se répand. Ça ne peut plus continuer », témoigne celle qui a trois membres de sa famille en CHSLD.

Line Gendron, technicienne en loisir depuis 27 ans, joint sa voix à celle de Mme Labrecque. « Youville, l'établissement où je travaille, a un permis de 144 lits. Depuis décembre, il défonce ce permis et compte maintenant 150 lits. Conséquence : on a perdu deux salles où nous faisons des activités de loisir. On ne peut donc plus offrir notre programmation habituelle », déplore Mme Gendron.

« De plus, le non-remplacement du personnel a un impact négatif. Cet automne, j'ai été deux mois en congé de maladie et on m'a à peine remplacée. Une résidente, âgée de 107 ans, m'a dit à mon retour qu'elle ne croyait plus jamais me revoir et qu'elle pensait mourir », raconte la technicienne en loisir.

« Je fais appel à toutes les familles des bénéficiaires. En 27 ans, j'en ai rencontré. S'il vous plait, plaignez-vous. Et demandez à M. Barrette d'annuler l'abolition des postes qui affectent directement les services à la population », implore-t-elle en prenant la main de Noëlla Leblanc.

Réorganiser les loisirs avec moins de personnel

« On croit aussi beaucoup aux loisirs en CHSLD », assure Pierrot Richard, chef des services professionnels - bénévolat et loisirs - volet santé au CIUSSS de l'Estrie CHUS, en réaction à la sortie publique de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) et d'une bénéficiaire d'un CHSLD qui dénoncent l'abolition de postes de récréologue et techniciens en loisirs et déplorent les conséquences néfastes de cette mesure sur la qualité de vie des gens hébergés en CHSLD.

« L'idée de la réorganisation des activités est d'amener les loisirs dans le quotidien des résidents de façon plus personnalisée, en fonction de leurs intérêts et de leurs capacités, fait-il valoir.

Pas uniquement organiser des activités en grands groupes, des activités auxquelles certains ne peuvent pas participer.

On parle de rééquilibrer les loisirs, à la suite de commentaires de familles et de comités de résidents, pour mieux répondre à l'ensemble de la clientèle incluant ceux qui sont souvent incapables de quitter leur chambre. »

Mais comment élargir et personnaliser l'offre de loisirs avec moins de ressources dans un contexte où le ratio d'intervenants par personnes hébergées est en diminution?

« Quand on parle de loisirs, on pense souvent aux équipes de loisirs, mais il y a aussi les équipes de soins qui peuvent contribuer à offrir des petits moments d'occupation aux résidents », note le chef de services professionnels, qui ne remet pas en question les ratios observés par l'APTS.

Mais l'équipe des soins n'est-elle pas déjà débordée?

« En fait, ce que je souhaite dire, c'est que le Ministère encourage les membres du personnel, comme les bénévoles et les membres de la famille, à animer le milieu de vie des résidents. Il s'en fait déjà des initiatives pour calmer un résident ou diminuer son anxiété. Mais ces actions ne sont pas nécessairement recensées ou inscrites au calendrier », répond M. Richard, donnant aussi comme exemple qu'un préposé pourrait prendre le temps de mettre du vernis à ongles à une bénéficiaire pour souligner son anniversaire.

« Pour la fête de Pâques, elle a été annulée uniquement dans un pavillon à cause d'un manque de personnel. La réalité est qu'on souhaite maintenir les activités, mais s'il y a un manque de personnel et que personne ne se porte volontaire lorsqu'on offre des heures supplémentaires, on ne peut pas offrir une supervision adéquate », souligne le chef des services professionnels responsable des loisirs.

Questionnée sur le non-remplacement d'une technicienne en loisirs qui a été en congé de maladie pendant deux mois cet automne, la direction blâme le manque de disponibilité des personnes sur la liste d'appel.

« En fait, au départ, toutes les personnes sur la liste de rappel n'étaient pas disponibles. Elles travaillaient déjà ailleurs puisqu'on n'avait pas pu leur offrir des heures récemment. Je n'avais pas de latitude. Dès que j'ai eu des gens disponibles, j'ai fait appel à eux. C'est certain qu'on ne parle pas de remplacement total en cas d'absence, mais notre but est de s'assurer qu'il

y a au moins une activité par pavillon par jour. Ça c'est l'idéal. Mais si quelqu'un est malade, c'est plus difficile », mentionne M. Richard.



[Détente](#)

[Avis de décès](#)

[Archives](#)

[Petites annonces](#)

[Plan du site](#) [Modifier votre profil](#) [Foire aux questions](#) [Nous joindre](#) [Conditions d'utilisation](#) [Politique de confidentialité](#)